

La Garderie des Moussaillons

Guide des Parents



Juin 2021



TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation et historique	4
Valeurs et philosophie.....	5
Développement de l'enfant.....	5
Estime de soi.....	6
Respect.....	6
2. Énoncé de programme	7
3. Nos services et programmes	14
Les groupes.....	15
Arrivée et départ.....	15
La sieste.....	16
Les sorties.....	16
Programme d'été.....	16
Vêtements.....	17
Matériel à fournir (torttineurs et préscolaires)	17
Gestion du comportement.....	18
4. Admission	19
Retrait/suspension.....	19
5. Inscription	20
Frais d'administration.....	20
Dépôt.....	20
Méthode de paiement.....	20
Retards.....	21



Politique de vacances.....	21
Avis de départ.....	22
Tarifification.....	22
6. Santé et sécurité.....	23
Maladie.....	23
Administration d'un médicament.....	24
Application de la crème solaire.....	24
Alimentation.....	25
Anaphylaxie.....	26
Environnement santé Sans fumée.....	26
Situation en cas d'urgence.....	26
Surveillance des bénévoles et des étudiants affectés à un programme de garde d'enfant.....	26
Vérification du secteur vulnérable.....	27
Blessure.....	27
Incident grave.....	27
Pratiques interdites.....	28
Système d'accès électronique.....	29
Stationnement.....	30
7. Conseil d'administration.....	31
Participation des parents.....	31

Annexe 1 : Frais de garde

Annexe 2 : Menu Markham et Stouffville Yummy Catering



PRÉSENTATION ET HISTORIQUE

La Garderie des Moussaillons est un organisme communautaire à but non lucratif géré par un conseil d'administration composé de 10 parents dont les enfants fréquentent la garderie. Tous les administrateurs, éducateurs, éducatrices et parents ou gardiens légaux contribuent ensemble à l'évolution de la garderie.

La garderie a obtenu son permis d'opération en septembre 1989 pour répondre à un besoin exprimé par plusieurs parents de l'école Ste-Marguerite-Bourgeoys. Même si elle fonctionne indépendamment de celle-ci, les deux parties travaillent en étroite collaboration. En ce sens, la garderie possède une entente afin d'utiliser certains locaux pour assurer les services de garde avant et après l'école.

La Garderie des Moussaillons Site Markham détient un permis du Ministère de l'éducation d'un maximum de 255 enfants âgés de 18 mois à 12 ans répartis de façon suivante :

- 15 trottineurs
- 24 préscolaires
- 78 maternelles/jardins
- 114 grands (6-12 ans)

La Garderie des Moussaillons Site Stouffville, ouverte en septembre 2015, détient un permis du Ministère de l'éducation d'un maximum de 95 enfants âgés de 18 mois à 12 ans répartis de façon suivante :

- 15 trottineurs
- 24 préscolaires
- 26 maternelles/jardins
- 30 enfants d'âge scolaire (6-12 ans)

Desservant maintenant la population francophone de la région de York, la garderie jouit d'une grande popularité grâce à son service complet et à la qualité de son personnel.

La garderie emploie des éducateurs et éducatrices certifiés et membres de l'ordre des éducatrices à la petite enfance et/ou possédant une expérience équivalente, respectant, voire même surpassant les normes de la 'Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance.

Valeurs et philosophie de la garderie

Notre but premier est d'assurer des services de qualité dans un environnement stimulant, sain et sécuritaire où l'enfant peut s'épanouir à son propre rythme. En ce sens, nous favorisons grandement la communication entre parents, enfants et éducatrices, pour assurer une meilleure continuité avec la maison.

S'adressant à une clientèle francophone, la garderie appuie l'emploi du français. C'est donc la langue première utilisée entre les membres du personnel, les enfants et les parents. Notre mandat est de donner aux enfants un sens d'appartenance à la culture francophone.

Développement de l'enfant

Nous reconnaissons le fait que chaque enfant est une entité unique, un individu à part entière. Nos méthodes d'interventions sont donc adaptées aux enfants, dans le but premier de les respecter et de favoriser leur développement. Le support éducatif offert favorise l'éveil du développement global tout en s'amusant. Nous privilégions le cheminement fait par l'enfant plutôt que le résultat final. En ce sens, l'enfant est libre de créer et d'explorer comme il l'entend, et ce, à son propre rythme.



« L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui. Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario. » est notre outil de référence et c'est sur celui-ci que nous nous basons pour transmettre les différents apprentissages aux enfants.

Estime de soi

À la garderie, la positivité est de mise. Chaque enfant est encouragé à découvrir ses forces et ses limites à travers une multitude d'activités qui lui sont offertes. Il sera donc félicité pour tous ses efforts et valorisé pour ses réussites. Nos interventions sont principalement axées sur la positivité et le respect de l'enfant.

Respect

Nous voulons faire comprendre à l'enfant que chaque personne est différente et qu'il doit respecter cette différence (personnalité, handicap, race, façon de vivre, religion...). Il sera sensibilisé à respecter ses amis, les éducatrices, les parents, le matériel ainsi que son entourage.



ÉNONCÉ DE PROGRAMME

A. Favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être des enfants.

Objectif : Offrir un milieu sécuritaire et sain, basé sur le bien-être des enfants.

Stratégies :

- Afficher les menus et tous les changements;
- Maintenir le matériel et l'équipement en bon état;
- Inspecter le terrain de jeu chaque jour; chaque mois; chaque saison;

Indicateurs :

- Les cahiers de communication de tous les groupes sont remplis au besoin;
- Les menus hebdomadaires sont affichés et les changements sont notés;
- La désinfection des jouets est faite et notée sur le registre;
- Les grilles des inspections du terrain de jeux sont compilées.

B. Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel.

Objectif : Bâtir des relations positives et réceptives avec les enfants, les familles et le personnel.

Stratégies :

- Accueillir les enfants par leur prénom avec un sourire;
- Saluer les parents à leur arrivée;
- Être à l'écoute des besoins des familles;



Indicateurs :

- On entend souvent le prénom des enfants prononcés dans la journée;
- Les parents sont accueillis chaleureusement;

C. Encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutenir leur capacité à s'autoréguler.

Objectif : Encourager l'autonomie des enfants et favoriser l'estime de soi.

Stratégies :

- S'adresser aux enfants avec respect et les encourager à respecter les autres enfants;
- Modeler des stratégies pour s'autoréguler;
- Réduire les situations stressantes;

Indicateurs :

- Les enfants sont consolés et peuvent utiliser du matériel pour favoriser leur autorégulation (doudou, le nid, coin tranquille, etc.);
- La journée est organisée pour respecter le rythme des enfants;

D. Favoriser l'exploration, le jeu et la curiosité des enfants.

Objectif : Créer un environnement et des expériences qui favorisent l'engagement de l'enfant.

Stratégies :

- Proposer des activités d'exploration, donner beaucoup de place au jeu et susciter la curiosité de l'enfant.



Indicateurs :

- Les enfants explorent à leur rythme, jouent selon leurs intérêts;
- Le personnel crée des situations d'apprentissages à partir d'éléments déclencheurs.

E. Offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes

Objectif : Explorer les idées des enfants.

Stratégies :

- Planifier à partir des intérêts des enfants;

Indicateurs :

- Les intérêts des enfants sont partagés avec les parents à travers la documentation. (Exemple mur d'intérêt, Himama etc...)
- Offrir du matériel varié et ouvert qui permet aux enfants d'explorer à leur rythme avec l'appui de l'adulte;
- La prestation de la planification est flexible et permet aux enfants de faire des choix.

F. Planifier et créer des milieux et des expériences d'apprentissage positifs et propices à l'apprentissage et au développement de chaque enfant.

Objectif : Concevoir des expériences et des environnements qui favorisent l'apprentissage et le développement de chaque enfant.



Stratégies :

- Organiser des centres variés (fleuriste, bac sensoriel, etc), basé sur les intérêts, les besoins et le développement de chaque enfant

Indicateurs :

- Les centres sont changés en fonction des intérêts, des besoins et du développement des enfants;

G. Incorporer tout au long de la journée les jeux d'intérieur et d'extérieur, les jeux actifs, le repos et les périodes calmes, et tenir compte des besoins individuels des enfants bénéficiant de services de garde;

Objectif : Planifier un programme équilibré qui réponde aux besoins des enfants.

Stratégies :

- Établir un horaire équilibré

Indicateurs :

- L'horaire affiché, offre des temps de jeux à l'intérieur et à l'extérieur, des jeux actifs, des périodes de calmes et de repos et est respecté;

H. Favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme et de leurs enfants;

Objectif : Offrir un environnement qui invite les familles à partager leur point de vue et à participer activement au programme.

Stratégies :

- Créer un sentiment d'appartenance.
- Inviter les parents à partager leur point de vue.



- Communication direct par Himama
- Partager les intérêts des enfants

Indicateurs :

- L'accueil des familles sera fait de façon chaleureuse
- Des échanges formels et informels se feront régulièrement
- Les parents seront invités à écrire des messages à travers Himama.

1. Faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel;

Objectif : Créer des partenariats avec des services offerts par la communauté: région; école;

Stratégies :

- Établir des liens avec les différentes agences communautaires;
- Inviter les partenaires à participer à notre programme.

Indicateurs :

- Les familles seront informées des services disponibles dans la région.
- Les agences pourront venir offrir leurs services à la garderie les partenaires tels que pompiers, hygiéniste dentaire et autres seront invités à venir faire de courte présentation aux enfants.



J. Soutenir le personnel, les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans un centre de garde ou dans un local de services de garde en milieu familial dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent;

Objectif : Favoriser des situations de développement professionnel pour le personnel et les appuyer dans l'élaboration de leurs objectifs professionnels personnels.

Stratégies :

- Fournir de la rétroaction au personnel;
- Autoévaluation pour déterminer les objectifs annuels de développement professionnel et personnel;
- Offrir des opportunités de formation selon les besoins et intérêts du personnel.

Indicateurs :

- Les observations seront documentées et partagées au personnel.
- Les objectifs de développement professionnels seront revus à tous les 6 mois.
- Les formations disponibles seront partagées au personnel un compte rendu sera fait lors des rencontres d'équipe.

K. Documenter et évaluer l'impact des stratégies énoncées aux alinéas a) à j) sur les enfants et leurs familles.

Objectif : Évaluer les services et être à l'écoute des besoins des parents.

Stratégies :

- Avoir une boîte à suggestions/système de courriels pour permettre aux parents de donner leurs commentaires et leur opinion tout au long de l'année;
- Envoyer un sondage aux familles une fois par année;

Indicateurs :

- La boîte à suggestions/courriels est vérifiée; les idées/commentaires sont partagées et conservées avec les membres du CA et/ou le personnel;
- Les données seront compilées pour ajuster les stratégies du programme et communiquer avec les parents.



NOS SERVICES ET PROGRAMMES

La garderie s'engage à fournir des services de garde de 7 h15 à 18 h du lundi au vendredi pour 50 semaines par année. Ceci inclut les journées pédagogiques scolaires mais pas les jours fériés.

Les parents doivent respecter les conditions de l'inscription et s'acquitter des frais même lors des journées d'absence, de vacances, de maladie et ou fermeture du aux intempéries. La place de votre enfant est toujours assurée et réservée à moins d'avis de retrait définitif.

La garderie sera fermée durant les jours fériés suivant :

- La fête du Travail (1er lundi de septembre)
- L'Action de grâce (octobre)
- Le nouvel an (janvier)
- La fête de la famille (février)
- Le vendredi Saint (mars ou avril)
- La fête de la Reine (mai)
- La fête du Canada (1er juillet)
- Le congé civique (août)

Autres fermetures :

- La semaine entre Noël et le jour de l'an
- La semaine précédant le congé civique (Stouffville)
- Les 4 jours suivant le congé civique au mois d'août (Markham)

Voir la liste de prix en annexe.



Les groupes

En premier lieu, l'enfant est inscrit dans un groupe d'après son âge, son développement, son comportement. La disponibilité de la garderie peut aussi affecter son placement. Les frais sont basés sur le groupe de l'enfant et non à son âge.

Chaque groupe possède son propre programme d'activités suivant les intérêts des enfants. Les activités, ainsi que l'horaire de la journée sont affichées sur le babillard prévu à cet effet. Les activités sont directement liées au développement global de l'enfant. Elles répondent à tous les aspects de son développement. Les bricolages, les activités structurées, les jeux sensoriels, le jeu libre et bien d'autres font partie du quotidien de l'enfant et l'aide à se développer dans un environnement sain et surtout amusant.

Arrivée/départ

Il est souhaitable que l'enfant arrive à la garderie avant 9 h00. Cela lui permet de mieux s'intégrer à son groupe ainsi qu'au déroulement des routines et des activités.

Chaque jour, les éducatrices complètent un rapport Himama qui décrit ce que les enfants ont fait durant la journée et donne des informations à propos des repas et de la sieste ainsi que d'autres notes au besoin.

Les parents sont responsables de déshabiller et d'habiller (manteau, bottes etc.) leur enfant à leur arrivée et à leur départ. L'éducatrice responsable de l'enfant doit être avertie des arrivées et des départs.

Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, le nom de cette personne devra être inscrit dans le dossier de l'enfant ou communiqué à la garderie par téléphone et/ou courriel.

Le parent doit contacter la garderie avant 9h30 le matin pour prévenir de l'absence de l'enfant. Si l'enfant fréquente l'école, la garderie et l'école doivent être avertis.



La sieste

Les lois provinciales gouvernant les garderies en Ontario stipulent que chaque enfant âgé de 18 mois à 4 ans doit avoir un temps alloué de repos ne dépassant pas deux heures. Les enfants sont encouragés à s'allonger sur leurs petits lits et à se reposer et/ou des activités calmes leurs sont offertes.

Veuillez SVP consulter la politique de sommeil en annexe.

Les sorties

Pour enrichir le programme, quelques sorties éducatives sont également prévues. La garderie a recours aux services d'autobus scolaire pour effectuer les déplacements des enfants. Les parents doivent signer une feuille de permission avant chaque sortie.

À l'occasion, La garderie des Moussaillons organise et supervise de petites excursions à pieds dans le voisinage. Ces excursions comprennent, les promenades au parc et l'usage de l'équipement au terrain de jeux. Les parents doivent autoriser leur enfant à participer à ce genre d'excursion en signant le formulaire d'inscription à la section : Permission « sortie »

Les lois provinciales gouvernant les garderies en Ontario stipulent que les enfants doivent jouer à l'extérieur un minimum de deux (2) heures par jour, si la température le permet. À la garderie, nous nous efforçons de respecter ces lois.

Programme d'été

Le programme d'été de la garderie s'adresse aux enfants âgés entre 18 mois et 4 ans. En général, durant le mois de juillet et août la garderie est capable d'offrir un programme aux enfants de la maternelle et en jardin.

Le programme d'été comporte des activités intéressantes et diversifiées offertes aux enfants suivant leurs intérêts ainsi que le programme cadre des garderies. Dans la mesure du possible, chaque semaine une sortie et/ou un invité spécial est prévu à l'horaire.



Vêtements

Les parents doivent prendre soin de bien identifier clairement TOUS les vêtements des enfants ainsi que les bottes et souliers.

Matériel à fournir (trottineurs et préscolaires)

Les vêtements doivent être dans un sac de type « Ziplock » bien identifié.

Pour l'année :

- 1 paire de sous-vêtement
- 1 chandail
- 1 paire de pantalon
- 1 paire de bas
- 1 paire de souliers pour l'intérieur (enfant d'âge scolaire aussi)
- 1 paire de souliers pour l'extérieur
- 1 brosse à dents et un tube de pâte à dents (préscolaires Markham seulement)
- 1 couverture pour le dodo un toutou, suce, « blankie », poupée au besoin
- Couches pour les enfants qui en ont besoin
- 1 Gobelet (« sippy cup ») /bouteille d'eau (identifié bouteille et couvercle) Les bouteilles avec des pailles sont à déconseiller.

Pour l'été :

- Crème solaire
- Un chapeau ou une casquette
- Des souliers pour jouer à l'intérieur ET des souliers pour jouer dehors (espadrilles, souliers de course)
- Vêtements de rechange : sous-vêtement, bas, short, T-shirt.
- Maillot de bain, serviette de plage, souliers pour jouer dans l'eau (au besoin)

Il est interdit d'apporter des jouets de la maison à la garderie, à moins d'une activité spéciale. Le personnel de la garderie ne peut être tenu responsable pour tout objet personnel brisé ou perdu.



Gestion du comportement

La garderie des Moussaillons est un endroit où la positivité est de mise. Nos interventions sont axées sur le renforcement positif afin d'encourager les bons comportements. Notre but premier est d'offrir des choix à l'enfant et de le réorienter afin de prévenir les comportements indésirables. Les lois régissant les garderies interdisent toute forme de punition corporelle, de propos humiliants, de privation des besoins essentiels et de contraintes physiques. Afin d'assurer un milieu exempt de violence et sécuritaire les comportements violents et agressifs ne seront tolérés en aucun temps.

Si les éducatrices observent des comportements inhabituels et/ou indésirables, ceux-ci seront documentés. Il est possible qu'une demande de rencontre avec le parent soit fait pour discuter des défis et objectifs ainsi que des prochaines étapes à suivre. La garderie peut recevoir du support externe (ex. Early Interventionnist) si nécessaire mais seulement avec l'approbation des parents.

Nous demandons l'entière collaboration et le support de ceux-ci. Un refus des parents de vouloir collaborer sachant que le comportement de l'enfant pourrait nuire à son bien-être et à sa sécurité ainsi que celui des autres enfants et/ou du personnel pourrait entraîner un retrait.

La garderie se réserve le droit de retirer ou de suspendre tout enfant s'il représente un danger pour les autres enfants ou le personnel de la garderie.

ADMISSION

L'enfant inscrit à la garderie doit avoir au moins un parent francophone et que celui-ci utilise couramment le français pour avoir accès aux services de la garderie.

Si nos services de garde vous intéressent et que les places sont complètes, vous pouvez inscrire le nom de votre enfant sur la liste d'attente. La garderie vous contactera aussitôt qu'une place se libère. (Voir politique de liste d'attente en annexe).

Chaque enfant possède un dossier confidentiel comprenant une fiche d'inscription, une fiche sociale et une fiche médicale incluant une copie du carnet d'immunisations (ou une 'Déclaration de conscience ou croyance religieuse' ou 'Déclaration d'exemption médicale'. Ces fiches doivent être remplies pour la première journée de garde et mises à jour au besoin. Ces dossiers demeurent la propriété de la garderie.

Le parent est responsable d'avertir la garderie de tout changement pertinent au dossier de son enfant, comme par exemple : adresse, numéro de téléphone à la maison ou au travail, médecin de famille, immunisations etc.

Retrait/suspension

La garderie se réserve le droit de retirer ou de suspendre tout enfant :

- pour des raisons médicales (Childhood communicable diseases) (voir la section santé et sécurité);
- s'il est incapable de s'adapter, de s'intégrer;
- s'il représente un danger pour les autres enfants ou le personnel de la garderie;
- s'il est suspendu de l'école;
- pour faute de paiement des frais de garde (voir la section méthode de paiement).



INSCRIPTION

Frais d'administration

Des frais d'administration, non remboursables de 50 \$ par enfant, maximum de 100\$ par famille, seront exigés au moment de l'inscription de votre/vos enfant à la garderie.

Si la famille est retirée du programme pour plus de 2 ans, les frais d'administration seront de nouveau applicables.

Dépôt

Un dépôt représentant la moitié des frais mensuels sera aussi exigé. Ce montant est remboursé au dernier mois de fréquentation si la garderie reçoit un préavis écrit d'au moins deux semaines.

En cas d'annulation d'une inscription avant la première journée de fréquentation, la garderie doit recevoir un préavis de deux semaines pour obtenir un remboursement du dépôt.

Méthode de paiement

Les frais de garde réguliers sont calculés mensuellement, 4 semaines par mois et il est payable le premier jour de celui-ci. Pour tous les services hors-inscription, approuvés par la direction, ceux-ci doivent être défrayés par le parent selon le tarif régulier.

Les paiements réguliers sont effectués par débit préautorisé. Un formulaire d'autorisation de Débit Préautorisée (DPA) vous sera émise dès l'inscription confirmée.

Un reçu pour fins d'impôts vous sera émis une fois par année, au mois de février pour tout paiement reçu au cours de l'année précédente.

Durant l'année scolaire, de septembre à juin, les familles de 2 enfants et plus auront droit à un rabais de filiation de 5% pour le ou les aînés. Durant les 2 mois d'été (juillet et août) aucun rabais de filiation n'est appliqué pour le groupe des maternelles/ jardins et/ou les trottineurs et préscolaires inscrits à la semaine.

Pour faute de paiement, un premier avis sera émis après 2 semaines de retard et un deuxième avis sera émis après 4 semaines de retard. Si le compte reste impayé suite à ces avis, la garderie procédera à une suspension des services. Les services pourront reprendre une fois le compte mis à jour, si la place est toujours disponible.

Des frais de 20\$ seront appliqués pour tous manques de fond (NSF).

Retards

Des frais de retard seront imposés aux parents soit de 1\$ par minute de retard par enfant après 18h. Après un troisième retard durant le même mois les frais augmenteront à 5\$ la minute par enfant. Ces frais sont payables à la direction.

Les parents doivent avoir quitté les lieux avant 18h sinon les frais commencent à s'additionner. Veuillez noter qu'il est interdit de circuler dans l'école après la fermeture de la garderie.

Si le parent ne se présente pas avant 19h pour venir chercher son enfant et n'a pas communiqué avec le personnel de la garderie, les procédures suivantes seront suivies :

- 1) L'éducatrice tentera de contacter un gardien légal ou toute autre personne ressource en cas d'urgence, telle que stipulée dans le dossier de l'enfant.
- 2) Si aucune de ces personnes ne peut être rejointe, la directrice de la garderie en sera avisée.
- 3) La directrice communiquera avec la Société de l'aide à l'enfance pour les aviser. Ils prendront les démarches nécessaires pour rectifier la situation afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.



Politique de vacances

Veillez noter que nous n'avons pas de politique de vacances pour les familles de la garderie. Si l'enfant s'absente pour des raisons de vacances, les frais doivent être acquittés pour garder sa place à la garderie.

Avis de départ

La garderie doit recevoir un avis écrit au moins 2 semaines à l'avance pour un retrait, ou un changement de programme/inscription. À défaut de respecter cet avis, le parent assumera les frais prévus pour cette période. Les frais seront ensuite ajustés en conséquence.

Il est important de noter que si l'enfant ne fréquente pas la garderie durant la période estivale, le service régulier reprendra après la fête du travail (1^{er} lundi de septembre).

Tarification

Veillez noter que le conseil d'administration révisé les frais de garde annuellement pour s'assurer de garder les prix compétitifs.



SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Garderie des Moussaillons dispose de politiques et de procédures de gestion des situations d'urgence ainsi que la marche à suivre pour en informer les parents. La politique vise à offrir des directives claires à suivre en cas de situation d'urgence. Les procédures indiquent la marche à suivre par le personnel pour assurer la sécurité et le bien-être de toutes les personnes concernées.

Maladie

L'enfant ne doit pas venir à la garderie s'il est malade. Veuillez le garder à la maison afin d'éviter la contagion des autres enfants et des éducatrices.

Si votre enfant démontre les symptômes suivants veuillez le garder à la maison :

- Fièvre
- Rhume aigu et la toux qui l'empêche de bien fonctionner
- L'écoulement des yeux et/ou des oreilles
- Conjonctivite : l'enfant pourra revenir 24 heures après le premier traitement de gouttes
- Vomissement et diarrhée : veuillez continuer de garder votre enfant à la maison pour 24 heures une fois les symptômes terminés
- Infection de la gorge (streptocoque): l'enfant peut revenir à la garderie 24 heures après la première dose d'antibiotique
- Éruptions cutanées
- Poux : l'enfant peut revenir à la garderie après le premier traitement et/ou s'il ne reste aucun pou/lente vivant.



Administration d'un médicament

Selon les lois qui régissent les garderies, aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans être accompagné d'une autorisation médicale (prescription). Les médicaments doivent être rangés sous clés. Si vous n'apportez pas le médicament dans son contenant original, il sera impossible pour nous de l'administrer.

Les lois gouvernant les garderies en Ontario nous défendent d'administrer des solutions d'acétaminophène, d'aspirine, de Tylenol ou Tempra, de sirop contre le rhume ou la toux (etc.) à moins que le parent ait obtenu une autorisation médicale (prescription) à cet effet. Cela inclus tous médicaments naturels et/ou homéopathique.

Lors des périodes de jeux extérieurs, aucun enfant n'est autorisé à rester dans la classe pour cause de maladie. Si un enfant ne doit pas sortir, c'est qu'il est suffisamment malade pour rester à la maison.

Les parents doivent avertir la garderie si leur enfant a contracté une maladie contagieuse et ne peut que revenir sous la direction écrite d'un médecin. Dans le cas où un enfant deviendrait considérablement malade pendant la journée, les parents seront contactés afin de venir le chercher.

Application de la crème solaire

Les parents doivent fournir leur propre crème solaire bien identifié au nom de l'enfant. La garderie demande aux parents de bien vouloir appliquer de la crème solaire à leurs enfants lorsqu'ils arrivent le matin. Ensuite, la garderie se chargera de faire une seconde application durant l'après-midi et/ou au besoin. Vous trouverez le formulaire de permission dans le document d'inscription. Bien qu'elle pose un risque très minime pour les réactions allergiques, la garderie vous demande d'éviter les crèmes au huile d'amande et au beurre de karité (Shea butter). Une date d'expiration doit aussi être visible.



Alimentation

NOUS SOMMES UNE GARDERIE EXEMPTÉ DE NOIX ET D'ARACHIDES

En mangeant les bonnes quantités et les bons types d'aliments, tel que recommandé dans le Guide alimentaire canadien, les enfants peuvent obtenir les éléments nutritifs dont ils ont besoin pour grandir et se développer.

Markham : La garderie emploie un service de traiteur sur place qui s'assure que tous les menus sont composés d'aliments nutritifs selon le Guide alimentaire canadien et que les portions soient aussi en lien avec celui-ci. Les menus du dîner et des collations sont affichés sur le babillard. Deux collations et un dîner chaud sont offerts quotidiennement aux enfants des groupes des trottineurs et des préscolaires. Une collation sera aussi offerte aux enfants du groupe des maternelles / jardins ainsi que le groupe des grands après l'école.

Stouffville : La garderie emploie un service de traiteur qui s'assure que tous les menus sont composés d'aliments nutritifs selon le Guide alimentaire canadien et que les portions soient aussi en lien avec celui-ci. Les menus du dîner et des collations sont affichés sur le babillard ainsi que dans Himama. Deux collations et un dîner chaud sont offerts quotidiennement aux enfants des groupes des trottineurs et des préscolaires. Une collation sera aussi offerte aux enfants du groupe des maternelles / jardins ainsi que le groupe des grands, avant et après l'école.

Compte tenu des allergies aux arachides, noix et autres aliments, AUCUNE nourriture de la maison ne doit être apportée à la garderie.

Il est possible de célébrer l'anniversaire de votre enfant à la garderie. Veuillez tout d'abord obtenir la permission de la direction et/ou d'une éducatrice du groupe de l'enfant pour éviter plusieurs anniversaires à la même journée. Une liste d'aliment vous sera suggérée et les aliments devront être approuvés la journée même. Markham vous offre la possibilité de commander des petits gâteaux et quelques décorations, veuillez communiquer avec la direction pour les commandes et prix.

Vous pouvez voir un exemple de menu en annexe.



Anaphylaxie

Si un enfant a une allergie anaphylactique, il devra posséder son plan individuel d'anaphylaxie dès son premier jour à la garderie. La garderie demande aux parents de fournir un Épipen qui sera facile d'accès pour le personnel.

Le parent est aussi responsable de renouveler l'Épipen avant la date d'expiration de celui-ci. Un rappel sera communiqué un mois à l'avance. Si ces exigences ne sont pas respectées un premier avis sera envoyé. Si par la suite, l'Épipen n'as pas encore été remplacé, la garderie se réserve le droit de refuser l'enfant jusqu'au remplacement de l'Épipen périmé. Pour des raisons de sécurité la garderie ne peut administrer des médicaments périmés.

Environnement santé sans fumée

En tout temps il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux de la garderie ainsi que sur son périmètre.

Situation en cas d'urgence

La garderie des moussaillons possède une politique et procédures de gestion des situation d'urgence. En cas de situation d'urgence les parents seront avisé par Himama, courriel ou par téléphone selon la situation.

Surveillance des bénévoles et des étudiants affectés à un programme de garde d'enfant

La Garderie des Moussaillons accueille à l'occasion des étudiants et des bénévoles dans ses programmes. Conformément au règlement de l'Ontario 262 de la Loi sur les garderies, une politique a été rédigée pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Une session d'orientation est complétée avec le personnel bénévole et étudiant au sein des programmes de La Garderie des Moussaillons avant de faire du bénévolat dans les programmes. Tout bénévole ou étudiant affecté à un programme d'enfant doivent se



conformer aux politiques et les procédures de la garderie. Les bénévoles et les étudiants ne sont jamais laissés seuls en présence d'enfant et seront sous la surveillance d'un employé en tout temps et ne compte pas dans le calcul du ratio employés-enfants.

Vérification du secteur vulnérable

Toute personne qui travaille à la garderie (personnel, stagiaires et bénévoles) doit faire preuve d'un résultat négatif d'une vérification du secteur vulnérable avant de participer au programme

Blessure

Si un enfant se blesse gravement, la garderie voit aux premiers soins d'urgence et contacte les parents. Un rapport d'accident doit être rempli par la garderie et signé par un parent. Le parent devrait signaler à l'éducatrice responsable de l'enfant toute blessure subie hors de la garderie.

Incident grave

Tous les fournisseurs de services qui assurent la prestation de services financés ou administrés par le Ministère de l'éducation ou auxquels ce ministère délivre un permis, doivent fournir des services favorisant la santé, la sécurité et le bien-être de la clientèle. Les fournisseurs de services doivent rendre des comptes au Ministère de l'éducation afin de démontrer que leurs services sont conformes à la loi, aux règlements ou aux politiques du Ministère de l'éducation qui s'y appliquent, selon le cas.

Le signalement des incidents graves est un des nombreux outils permettant au Ministère de l'éducation et à un fournisseur de services de contrôler efficacement la pertinence et la qualité de la prestation des services. Ce contrôle comprend l'examen permanent des méthodes, des modalités et des besoins en formation du fournisseur de services. Les renseignements sur les incidents graves sont à la disposition des superviseurs des programmes régionaux, des conseillers en programme, des responsables de la délivrance des permis et de la conformité, de même que des bureaux du Ministère de l'éducation.



Tout incident grave doit être rapporté au Ministère de l'éducation et un Formulaire de notification d'incident grave doit être affiché bien en vue au service de garde.

Le Ministère de l'éducation a établi les catégories d'incidents graves que les fournisseurs de services doivent leur signaler.

- a. Le décès d'un enfant.
- b. Des mauvais traitements, de la négligence ou des allégations de mauvais traitements ou de négligence à l'endroit d'un enfant.
- c. Une blessure ou une maladie mettant la vie d'un enfant en danger.
- d. Un enfant disparu ou laissé temporairement sans surveillance.
- e. Une interruption imprévue des activités normales du milieu familial ou du centre de garde qui présente un risque pour la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Pour plus d'information sur la politique du Ministère de l'éducation concernant les incidents graves, veuillez consulter le site du Ministère à : www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-leducation

Pratiques interdites

À La Garderie des Moussaillons, en ce qui concerne un enfant bénéficiant de services de garde, aucune personne ne doit autoriser ou permettre :

- (a) que l'enfant subisse un châtement corporel;
- (b) que l'on restreigne physiquement l'enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent;



(c) que les sorties du centre de garde soient verrouillées en vue d'enfermer l'enfant, ou l'enfermement de l'enfant dans une aire ou une salle sans la supervision d'un adulte, sauf si cet enfermement survient pendant une situation d'urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du titulaire de permis;

(d) que l'on prenne envers l'enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu'on ait recours à des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles d'humilier l'enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;

(e) que l'enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie;

(f) que l'on inflige des dommages corporels à l'enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Aussi, aucun enfant ne doit être laissé seul ou isolé sans surveillance dans un local.

La garderie possède une politique qui établit clairement ce qui est acceptable quant à la conduite à adopter envers les enfants. Le code de conduite de l'employé indique précisément les mesures suivies en cas de non-respect des politiques de comportement.

Système d'accès électronique

Markham :

Pour assurer la sécurité des enfants, les portes d'accès de la garderie sont munies d'un système de sécurité électronique. Celui-ci permet de garder les portes barrées en tout temps. Le code d'accès est uniquement donné aux parents utilisateurs de la garderie. Il est strictement interdit de dévoiler ce code à qui que ce soit, y compris les enfants. Le code sera changé au besoin.

Si une autre personne doit venir chercher votre enfant ou si vous oubliez le code, veuillez utiliser la sonnerie près des portes (petit bouton rouge). Cette mesure de sécurité nous permet de contrôler les allées et venues.

Stouffville :

Tous les parents doivent sonner à la porte principale de l'école (entrée B) ou la porte de la cour extérieur (entrée C) pour entrer à la garderie. Les parents doivent s'assurer que leur visage est visible à la caméra. Les éducatrices peuvent leur demander de s'identifier en cas d'incertitude ou demander une carte d'identification si une personne autre que les parents (avec l'autorisation de ceux-ci) viennent chercher un enfant. Les parents doivent porter une attention particulière aux personnes qui circulent derrière eux et que s'ils ne les connaissent pas, ils doivent leur demander de sonner à leur tour.

Stationnement

Il est obligatoire de respecter le sens des flèches pour entrer et sortir du stationnement de la garderie afin d'assurer une circulation fluide et par le fait même éviter les embouteillages. Le stationnement parallèle au trottoir de la garderie est interdit. Il est aussi obligatoire de respecter les places réservées pour personnes à mobilité réduite ainsi que les endroits désignés aux pompiers et autobus.

Vous devez circuler lentement et toujours être prudent. Veuillez bien surveiller vos enfants dans le stationnement.

Assurez-vous d'arrêter le moteur, de bien verrouiller vos portières et de ne jamais laisser vos enfants seuls lorsque vous descendez de votre voiture, même si vous ne vous absentez que pour quelques minutes. Il est fortement conseillé de laisser vos objets personnels du genre sac à main ou ordinateur portatif hors de la vue.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

La garderie est gérée par un conseil d'administration formé de 10 parents bénévoles élu pour des termes de 2 ans par vous-même lors de l'assemblée générale annuelle en octobre.

Le conseil se rencontre avec la direction de la garderie, une fois par mois pour assurer le bon fonctionnement de la garderie.

Participation des parents

Nous encourageons la participation des parents à toutes activités de la garderie, soit pour les assemblées, travaux d'amélioration, activités avec les enfants, sorties etc.

Nous suggérons fortement aux parents d'être attentifs aux besoins de leurs enfants lorsque ceux-ci viennent les chercher pour le retour à la maison. Informez-vous auprès de l'éducatrice responsable de votre enfant, de son comportement pendant la journée, de ses progrès et difficultés etc.

Vos idées et suggestions permettront d'améliorer le fonctionnement de la garderie, c'est d'abord et avant tout votre garderie!

En tout temps, chaque éducatrice est disponible pour discuter de vos inquiétudes, suggestions et commentaires, il suffit de prendre un rendez-vous.

Il est très important de lire tout document reçu à la garderie, affiché sur les portes ou envoyé électroniquement. Vous devez aussi retourner ces papiers (au besoin) en respectant les échéanciers.

Pour plus d'information concernant le conseil d'administration, vous pouvez les contacter au conseil.gdm@gmail.com



Frais de garde 2021

Groupes	Tarif mensuel	Tarif journalier
Bambins	995\$	60\$
Précolaires	845\$	55\$
Parascolaires AM	240\$	22\$
Parascolaires PM	380\$	25\$
Parascolaires AM et PM	450\$	28\$
Parascolaires Non Client (J.Péd)	-----	45\$

Frais de garde juillet-août 2021

Groupes	Tarif mensuel	Tarif hebdomadaire
Bambins	995\$	300\$
Précolaires	845\$	275\$
Mat/Jardins	-----	225\$

Pour le mois de juillet et août **SEULEMENT**, il est possible de réserver à la semaine. Si vous réservez pour le mois au complet le tarif mensuel s'applique. Si vous choisissez à la semaine le tarif hebdomadaire s'appliquera.

Frais d'inscription

Ouverture du dossier: 50\$/enfant, maximum de 100\$ par famille (non remboursable)

Dépôt : Un dépôt représentant deux semaines des frais mensuels est exigé. Ce montant vous sera remis au dernier mois de fréquentation, si la garderie reçoit un préavis écrit de deux semaines.

Rabais de filiation

Pour les familles de 2 enfants ou plus un rabais de 5% est applicable pour le ou les aînés.

Fermeture

La garderie est fermée entre Noël et le jour de l'an (Markham et Stouffville) ainsi que la semaine avant le congé civique (Stouffville) et suivant le congé civique en août (Markham).

Frais de retard

Des frais de retard de 1\$ la minute sont applicables à partir de 18h.

Les tarifs sont révisés annuellement par le conseil d'administration et sont susceptibles de changer.



WEEK 1



YUMMY CATERING™
the healthy choice

Why does Yummy Catering's food taste so good? Because we make it the way you would. With the use of a unique combination of top quality ingredients, with no excess salt or refined sugar, with added organic products to our menu – our focus is on healthy, nutritious, multicultural, home-style meals that children enjoy.

Preschool - School Age Menu

DAY	A.M. SNACK	LUNCH	P.M. SNACK
MONDAY	Cereal Milk	Egg Patty Whole Wheat Bun *Spring Mix Salad Fresh Fruit Milk	Whole Wheat Mini Pita with Cauliflower Tomato Hummus
TUESDAY	Raisin Bread with Pear & Apple 100% Fruit Puree Milk	Whole Wheat Pasta w/ Creamy Basil Sauce Yummy Mediterranean Salad (black beans, chickpeas, *green/red peppers, *spinach, corn, tomatoes, cucumber, quinoa) Fresh Fruit Milk	Fresh Fruit with 8 Grain Crackers
WEDNESDAY	Croissants Fresh Fruit Milk	Sweet Chili Chicken (*bell peppers, *broccoli, *carrots (yellow & orange), chicken, onions, *romano beans) Brown Rice Fresh Fruit Milk	Vegan Lemon Chia Loaf with Strawberry & Mango 100% Fruit Puree
THURSDAY	Whole Wheat English Muffin with Cinnamon Spread Milk	Baked Pollock Fish Wedge Rainbow Couscous (*carrots, corn, couscous, *peas) Fresh Fruit Milk	Yogurt Yummy Multigrain Trail Mix
FRIDAY	Pineapple Oatmeal Bar Milk	Slow Cooked Extra Lean Beef Meatballs w/ Tomato Sauce Whole Wheat Linguini *Green Salad Fresh Fruit Milk	Whole Grain Stuffed Bagel Bite with Fresh Carrots

*Indicates Dark Green and/or Dark Orange Vegetable offered daily
Menu approved by a registered Dietitian
Water is available at all times

Fresh Fruit may vary depending on season, please refer to daily substitution summary for fresh fruit/ changes

Form C2-2021
Rev. No. 01

1444 Dupont Street, Unit 12-13, Toronto, ON, M6P 4H3
Office: 416-532-5250 | **Fax:** 416-532-4313
Toll Free: 1-866-34-YUMMY | **Web:** www.yummycatering.ca

